

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST**



**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES**

**REUNION MINISTERIELLE DES ETATS MEMBRES SUR
LES LIMITES EXTERIEURES DU PLATEAU
CONTINENTAL**

ABUJA, 11-12 FEVRIER 2009

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO, Abuja 2009

I. INTRODUCTION

1. A la demande de la Commission de la CEDEAO, une réunion des Ministres des Etats membres s'est tenue au siège de la Commission de la CEDEAO les 11 et 12 février 2009.

2. Cette réunion a été convoquée pour évaluer les besoins techniques des Etats membres, définir les stratégies d'une collaboration efficace entre les pays voisins et décider des mesures pratiques à prendre pour respecter le délai qui a été fixé aux termes de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer pour la soumission des rapports par les Etats membres qui cherchent à redéfinir les limites extérieures du plateau continental.

3. Cette réunion est la première du genre à regrouper des Ministres des Etats membres ayant en charge les questions portant sur les limites extérieures du plateau continental des Etats côtiers.

4. Etaient représentés à cette réunion les Etats membres suivants :

- La République du Bénin
- La République du Cap-Vert
- La République de Côte d'Ivoire
- La République du Ghana
- La République de Gambie
- La République de Guinée
- La République de Guinée Bissau
- La République du Libéria
- La République Fédérale du Nigeria
- La République de Sierra Leone

5. Ont également pris part à cette réunion le Vice-Ministre norvégien pour le Développement International et certains spécialistes norvégiens du Droit de la Mer.

6. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. SEANCE D'OUVERTURE

7. Au cours de la séance d'ouverture, le Président de la Commission de la CEDEAO, Dr Mohamed Ibn Chambas a souhaité aux Ministres la bienvenue à Abuja. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement Norvégien pour l'assistance qu'il a bien voulu apporter aux Etats côtiers de la CEDEAO afin de leur permettre de respecter le délai du 13 mai 2009 pour la soumission au Secrétaire Général des Nations Unies des informations préliminaires sur les limites extérieures de leur plateau continental.

8. Il a exhorté les Etats membres à mettre de côté pour le moment tout différend maritime et à s'atteler ensemble à la définition des limites extérieures du plateau continental au-delà des 200 milles marins à travers des rapports qu'ils soumettront à la Commission des Limites du Plateau Continental. Il a souhaité plein succès à leurs travaux.

9. Le Vice-Ministre norvégien pour le Développement International, M. Håkon Arald Gulbrandsen a réitéré la disponibilité du Gouvernement de la Norvège pour aider les Etats membres. Il a confirmé que le Gouvernement de la Norvège financera à l'intention du Bénin, du Ghana, du Togo, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire et de Sao Tome et Principe, un atelier que le Gouvernement ghanéen en collaboration avec la Commission de la CEDEAO les 25 et 26 février 2009 à Accra.

10. Le Vice-Ministre a indiqué que cet atelier permettra d'encourager la coopération régionale en la matière et profitera aux Etats côtiers de la CEDEAO qui pourront soumettre des rapports conjoints ou individuels, à travers un module d'approche régionale.

11. Il a ajouté que l'atelier mettra en exergue la nécessité de rapports conjoints et les modalités de l'assistance technique et financière aux Etats membres.

12. Le représentant de la Norvège a vivement recommandé aux Etats côtiers de la CEDEAO devant régler entre eux des litiges portant sur la délimitation de leurs frontières maritimes, de soumettre conjointement ou séparément leurs mémoires à la CLPC, tout en lui demandant de faire ses recommandations sans tenir compte des frontières entre les Etats. Il a été rappelé que, conformément à la CNUDM, les actes de la CLPC ne peuvent porter

préjudice aux questions relatives à la délimitation des frontières entre Etats ayant des frontières adjacentes/opposées et que les rapports déposés devant la CLPC ainsi que les recommandations approuvées par - elle ne peuvent remettre en cause la position des Etats qui sont parties à un litige frontalier, terrestre ou maritime.

13. Le Représentant du Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale du Nigeria, l'Ambassadeur Maria Laose, Directrice de la 1^{ère} Division des Nations Unies, a, au nom du Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria, souhaité la bienvenue aux participants et exprimé la gratitude de son pays au Gouvernement norvégien pour son assistance.

14. Elle a souligné que le processus de soumission de rapport consiste en une collecte, une analyse et une interprétation de données scientifiques complexes et de ressources humaines et financières. Elle a exhorté les Etats membres à être pragmatiques et positifs dans leurs délibérations. Elle a par conséquent déclaré la réunion ouverte au nom du Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale du Nigeria.

III. ELECTION DU BUREAU

15. La réunion a élu le bureau suivant :

Président : République Fédérale du Nigeria

Rapporteurs : République du Bénin
République du Ghana

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. L'ordre du jour suivant a été adopté.

1. Séance d'ouverture

- i) discours de bienvenue par le Président de la Commission de la CEDEAO
- ii) Discours du Vice-Ministre de la Norvège pour le Développement International, M. Håkon Arald Gulbrandsen

- iii) Discours d'ouverture du Représentant du Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale du Nigeria

- 2. Election du Bureau
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Travaux de la réunion

- i) Présentation Power Point par M. Harald Brekke, géologue en chef à la Direction Norvégienne du Pétrole
- ii) Présentation et examen du rapport de la réunion des Experts
- iii) Divers
- iv) Adoption du rapport de la réunion ministérielle

- 5. Séance de clôture

17. M. Harald Brekke, géologue en chef à la Direction Norvégienne du Pétrole, a fait une présentation Powerpoint. Il a évoqué l'origine de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et les procédures techniques employées dans la délimitation du plateau continental.

18. Il a rappelé que pour respecter le délai fixé, les Etats membres doivent s'employer à faire des rapports conjoints aux Nations Unies. Il a assuré aux participants que le Gouvernement norvégien et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement représenté par le Bureau GRID Arendal, financé par le Ministère norvégien des Affaires Etrangères, apporteront sur demande, leur aide aux Etats membres dans la préparation de leurs rapports préliminaires sur la délimitation de leur plateau continental.

V. RESULTATS DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS

19. Après avoir examiné le Communiqué issu de la réunion des Experts des 9 et 10 février 2009 à Abuja, recommandant ce qui suit :

- 1. La réunion a recommandé que les Etats membres préparent leurs rapports préliminaires et que ceux d'entre eux qui sont au

même niveau de préparation soumettent leurs informations préliminaires ensemble ;

2. Tous les Etats membres côtiers de la CEDEAO doivent garder le statu quo en ce qui concerne les limites maritimes existantes afin de permettre aux Etats membres de soumettre leur requête sur l'extension du plateau continental ;
3. Les questions concernant les limites des frontières maritimes adjacentes/opposées continueront d'être discutées dans un esprit de coopération en vue d'aboutir à une délimitation définitive même après la soumission des rapports/informations préliminaires ;
4. Tous les Etats membres de la CEDEAO, dans le cadre de la préparation du dossier préliminaire d'information sur l'extension du plateau continental peuvent solliciter officiellement l'assistance du Gouvernement Norvégien afin de soumettre leurs informations avant le 13 mai 2009 ;
5. Le Gouvernement du Ghana, en consultation avec la Commission, de la CEDEAO et sur financement du Gouvernement de la Norvège, organisera les 25 et 26 février 2009 à Accra (Ghana) un atelier regroupant les six Etats membres du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria, du Togo et de Sao Tomé et Príncipe, pour discuter des questions techniques concernant les rapports/informations préliminaires.

20. La Réunion des Ministres a fait les observations ci-après :

21. Elle a adopté les points 1, 3, 4 et 5 des recommandations figurant dans le Communiqué de la Réunion des Experts.

22. Cependant les Républiques de Côte d'Ivoire et du Bénin ont exprimé leur désaccord sur l'utilisation de l'expression « statu quo » en ce qui concerne les limites maritimes existantes contenue au point 2 dans le Communiqué, car selon eux cette expression n'est pas conforme à la réalité sur le terrain. La Réunion a décidé que le présent rapport soit un document de travail de la réunion des Experts prévue pour les 25 et 26 février 2009 à Accra (Ghana).

VI. DIVERS

23. Aucune question n'a été soulevée à ce point de l'ordre du jour.

VII. ADOPTION DU RAPPORT

24. Le présent rapport a été adopté après amendement.

VIII. CEREMONIE DE CLOTURE

25. La Présidente de la Réunion des Ministres, l'Ambassadeur Maria Laose, a exprimé ses sincères remerciements aux participants pour leurs contributions aux travaux. Elle s'est félicitée de la qualité des débats et s'est réjouie des résultats positifs obtenus. Elle a souhaité aux participants un bon retour dans leurs pays respectifs. Elle a enfin déclaré close la réunion des Ministres sur les limites extérieures du Plateau Continental.

FAIT A ABUJA, LE 12 FEVRIER 2009

LE PRESIDENTE DE LA REUNION



AMBASSADEUR MARIA LAOSE

**REUNION MINISTERIELLE DES ETATS MEMBRES SUR
LES LIMITES EXTERIEURES DU PLATEAU
CONTINENTAL**

Abuja, 11-12 fevrier 2009

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les Ministres ont exprimé leur gratitude à son **Excellence Umaru Musa Yar' Adua**, Président et Commandant en Chef des Forces Armées de la République Fédérale du Nigéria, pour l'accueil chaleureux et fraternel dont il ont fait l'objet, et pour les excellentes facilités mises à leur disposition pour assurer le succès de la réunion.

FAIT A ABUJA LE 12 FEVRIER 2009